



INFORMATIONS MUSIQUE – ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

↳ **Tests d'orientation et admissions :** (cf. présentation des cursus en annexe)

Tous les élèves demandant à intégrer le Conservatoire de Saintes pour la première fois sont convoqués à un « test d'orientation » pour le ou les instrument(s) demandé(s).

Ces tests auront lieu **le mercredi 8 septembre** (9h30 – 12h00 / 13h30 – 17h00). Une convocation vous sera envoyée par mail avec un horaire précis, après traitement de votre dossier d'inscription.

Pour les élèves ayant déjà une pratique instrumentale, une convocation pour un test de niveau de formation musicale pour le jeudi 9 septembre à partir de 17h30, vous sera adressée par mail. Pour les élèves ayant commencé leur scolarité dans un conservatoire agréé par l'État (CRR, CRD, CRI ou CRC), merci de joindre une attestation pour être dispensé du test de niveau de formation musicale.

Les résultats de ces tests seront communiqués via le site Internet de la Ville de Saintes à partir du 9 septembre 17h00. Ils seront également affichés à l'entrée du Conservatoire. En cas d'admission dans plusieurs classes instrumentales, nous vous remercions de contacter le secrétariat le plus rapidement possible afin de faire part de votre choix.

Les élèves admis seront alors recontactés par le professeur afin de déterminer le jour et l'horaire du cours individuel d'instrument. Une réunion sera organisée fin septembre-début octobre afin de présenter l'année à venir et d'échanger avec le professeur sur les projets de la classe.

Attention : veuillez tenir compte des horaires de formation musicale et de pratiques collectives dans le choix de vos horaires de cours, en laissant minimum **15 minutes** entre chaque cours.

↳ **Modalités pédagogiques :**

En cas de forte demande, les élèves ayant suivi des cours d'éveil au sein de l'établissement seront prioritaires pour intégrer une classe instrumentale. Cependant, le test d'orientation étant obligatoire, l'enseignant peut, à l'issue de celui-ci, estimer que l'enfant n'est pas encore en mesure d'intégrer le cursus de formation.

Les pratiques collectives et la formation musicale, considérées comme objectif structurant de la Formation Musicale Générale font partie intégrante du cursus pour tous les élèves et sont, à ce titre, obligatoires. **Toute demande de dispense doit être motivée et déposée lors de l'inscription de l'élève** ou au plus tard le **15 septembre**.

Le contrôle continu, pris en compte lors des examens de fin de 1^{er} et 2^{ème} cycles, est un outil permettant aux parents de suivre l'évolution de leur enfant, de comprendre les attentes du professeur et de faciliter les échanges. **Les enseignants restent disponibles pour prendre des rendez-vous individuels** avec les parents qui le souhaitent.

Brevet d'Études Musicales (fin de 2nd cycle) et **Certificat d'Études Musicales** (fin de 3^{ème} cycle) : leur validation est **subordonnée à l'obtention des trois unités de valeur correspondant aux trois matières obligatoires de la formation** : apprentissage de l'instrument, formation musicale et pratique collective.

L'examen du C.E.M. se déroule sous la forme d'un concert que les élèves conçoivent librement avec l'aide de leurs enseignants. Il a pour but de faire apprécier au jury une démarche artistique complète et reflète également la vie artistique des élèves en dehors de l'établissement. L'élève est ainsi considéré comme un artiste amateur à part entière. **Afin de se sensibiliser à cette démarche, la présence des élèves de second et troisième cycle à ces examens-concerts est fortement conseillée.**

La « **formation continuée** » est ouverte aux élèves ayant validé leur cycle 2.2 de formation musicale avec un contrôle continu de 12/20 minimum. **Choisir cette formation, c'est sortir du système des évaluations de fin de cycle et poursuivre un apprentissage non diplômant centré sur la pratique collective.** La formation musicale n'est plus obligatoire, le temps de cours d'instrument est réduit à 30 minutes et la réinscription après 2 ans de « formation continuée » est en fonction du nombre de places disponibles.

↳ **Horaires aménagés :**

Des élèves qui dépendent du secteur du collège René Caillé peuvent dans le cadre de leur inscription au Conservatoire bénéficier des classes à horaires aménagés (deux après-midi libérés par semaine) dans la limite des places disponibles et selon l'organisation possible au sein du conservatoire.

↳ **Locations d'instruments :**

La location est réservée en priorité aux **élèves débutants**.

La location d'instruments est annuelle (de septembre à septembre) ou trimestrielle.

Afin de ne pas léser les futurs bénéficiaires et de pouvoir procéder à la révision des instruments, **le retour à la date du 1^{er} septembre est impératif**.

Le contrat de location **doit être complété** début septembre de l'année scolaire en cours **auprès du professeur et déposé au secrétariat**. En cas de changement d'instrument en cours d'année, la famille doit en informer le secrétariat.

Seuls les dommages liés à l'usure normale de l'instrument seront pris en charge par le Conservatoire.

L'emprunteur s'engage à déclarer au Conservatoire dans les 48 heures, tout sinistre survenu sur un instrument mis à sa disposition. En cas de vol avec effraction, un dépôt de plainte sera demandé. En cas de simple disparition, l'emprunteur s'engage à procéder à l'indemnisation du Conservatoire à hauteur de la valeur d'achat de l'instrument diminué d'une vétusté ne pouvant excéder la moitié de sa valeur. **Il est interdit de procéder à la réparation ou de faire réparer un instrument sans l'accord préalable du Conservatoire. Pour tout sinistre engageant la responsabilité de l'utilisateur, une déclaration sera faite auprès de son assureur en responsabilité civile**, afin de permettre au Conservatoire de procéder à un recours en indemnisation.

↳ **Liste des ouvrages de formation musicale (solfège) :** *(cf. présentation de la FM en annexe)*

- **Récréàclaviers 1** : Destination musique vol 1, édition Hit
 - **Récréàclaviers 2** : Destination musique vol 2, édition Hit
 - **Récréàvents** : ouvrage à définir, en attente de parution
 - 1.3 : Jouons avec la FM volume 3
 - 1.4 : Jouons avec la FM volume 4
 - 2.1 : Jouons avec la FM volume 5
 - 2.2 : Jouons avec la FM volume 6
 - 2.3 : Jouons avec la FM volume 7
 - 2.4 : Jouons avec la FM volume 8
 - CEM : Jouons avec la FM volume 9
- } Informations pour acheter la méthode disponible sur jouonsaveclafm.fr

Chaque élève doit avoir son livre **dès le premier cours**.